



DECISION

Décision : N° **52-2022**

Emetteur : **Service Enfance/Petite Enfance**

Objet : **Ateliers avec MD Cani'zen EL représentée par Maïté Delabre pour l'accueil de loisirs Suzanne Lannoy Blin.
/Marché sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande Publique/2022-31**

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 5 juillet 2022

SLO

ID : 059-215903659-20220629-522022D-AU

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

EXPOSE :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

Vu la délibération n°052/06/2021 du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leurs modifications ainsi que toute décision concernant la signature de conventions de groupements de commande entre la ville et d'autres collectivités, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Considérant que la ville de Louvroil a souhaité confier les ateliers MD Cani'zen représentée par Maïté Delabre située 8 rue Vicaine 59720 LOUVROIL, par le biais d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique ;

Considérant l'offre Des ateliers MD Cani'zen représentée par Maïté Delabre, il est donc proposé d'attribuer ce marché pour un montant de 200 € TTC.

Considérant que ces ateliers sont prévus pour 30 enfants de l'accueil de loisirs Suzanne Lannoy Blin et se dérouleront les 15 et 19 juillet 2022 à l'école Suzanne Lannoy Blin pour l'accueil de Loisirs Suzanne Lannoy Blin.

Considérant que cet achat fera l'objet d'un bon de commande.

DECIDE :


- D'attribuer le présent marché pour effectuer les ateliers MD Cani'zen représentée par Maïté Delabre située 8 rue Vicaine 59720 LOUVROIL, qui se dérouleront les 15 et 19 juillet 2022 à l'école Suzanne Lannoy Blin pour l'accueil de Loisirs Suzanne Lannoy Blin. Le montant de la prestation correspondante est fixé à 200 € TTC.

- De signer les pièces administratives correspondantes.

PRECISE :

- Que Monsieur Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- Que la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe au titre du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220629-522022D-AU

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

Fait à LOUVROIL, le 29 juin 2022

Le Maire
Guiseppe ASCONE

